

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2025

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Régis MEYER

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 6 mars 2025

Conseillers présents : 14

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

Membres absents excusés : Mmes Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1

Membre absent ayant donné procuration :
Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20250308

Objet : Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renforcement du réseau électrique Basse Tension au niveau du Passage Kornmann et de la rue du Fossé à Krautergersheim (Programme FACE 2024)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-2,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2422-5 et suivants,

Vu la délibération n° COMM20241008 du 3 décembre 2024 approuvant les travaux de renforcement du réseau électrique Basse Tension au niveau du Passage Kornmann et de la rue du Fossé, dans le cadre du programme FACE 2024,

Vu le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renforcement du réseau électrique Basse Tension au niveau du Passage Kornmann et de la rue du Fossé, dans le cadre du programme FACE 2024,

Considérant ce qui suit :

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est fixée à 26.400,00 € TTC (mission de maîtrise d'œuvre incluse).

Pour une gestion efficiente des travaux, il convient d'externaliser cette maîtrise d'ouvrage et il est proposé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage aux Usines Municipales d'Erstein.

Par ce marché, le titulaire agira au nom et pour le compte de la Commune afin de passer les marchés publics, dans le cadre défini aux articles L. 2422-5 et suivants du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à passer avec les Usines Municipales d'Erstein, jointe à la présente délibération, lui confiant la réalisation des travaux de renforcement du réseau électrique Basse Tension au niveau du Passage Kornmann et de la rue du Fossé, dans le cadre du programme FACE 2024 pour un montant de 26.400,00 € TTC,
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- **Dit** que les crédits prévisionnels nécessaires à cette opération seront prévus au budget 2025.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 13 mars 2025

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Régis MEYER

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>